

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 50

Artikel: Détergents et tabac

Autor: Chauvet, R.-P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES LECTEURS NOUS ÉCRIVENT

Collectes pour œuvre sociale

Mme J. Berthoud, de Carouge, nous envoie la lettre qu'elle a adressée à une œuvre sociale et la réponse qu'elle a reçue. Comme cette correspondance peut intéresser un grand nombre de lectrices — qui se posent les mêmes questions que Mme Berthoud — nous les publions ci-dessous, non sans signaler, en passant, que les explications données sous chiffre 1 n'ont pas tout à fait satisfait notre lectrice qui mettait en question le système de collecte en général et non les cartes seulement.

Association suisse contre la tuberculose

Messieurs,
Sur la demande de mes enfants, je vous écris cette lettre :
Nous habitons de grands immeubles localités ; nos enfants ont rapporté des piles d'enveloppes « Aide aux tuberculeux » ramassées avec leurs camarades dans les corbeilles à papier situées sous les boîtes aux lettres, avec la certitude qu'ils pouvaient en disposer. Quoi leur expliquer ? Sans doute ceci : Le moyen que vous employez pour collecter, excellent certainement par le passé, est aujourd'hui caduc. En effet :
A quoi servent les 2 fr. 50 que je vous envoie, sinon au paiement de toutes les enveloppes mises dans les corbeilles, et celles remises à la poste sans timbre pour lesquelles vous devez payer une taxe postale ? (la question est la même pour tous les immeubles des villes). Que gagnez-vous pour la tuberculose avec cette méthode ? Ce que quelques-uns vous envoient ne sert-il pas à couvrir les frais d'une entreprise qui n'a pas le courage de sortir de la routine, ou tout simplement à court d'idées pour le faire ? Les enfants mis devant cette question bien posée, auraient certainement des idées car ils sont sensibles et pratiques. Questionnez-les.
Par ailleurs, il me semble qu'une lutte en faveur d'une assurance-maladie valable et généralisée dans le sens d'une entraidée mutuelle, serait plus efficace en faveur des tuberculeux eux-mêmes.
En vous remerciant d'avoir pris mes questions en considération, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

J. Berthoud

Madame,

En vous remerciant vivement de votre lettre du 5 novembre, nous pouvons vous faire savoir ce qui suit :

1. Depuis quinze ans déjà, nous examinons la possibilité de distribuer non pas une enveloppe avec des cartes et un bulletin de versement, mais un autre objet (naturellement aussi avec un bulletin de versement). Il s'est malheureusement révélé que d'autres objets que des cartes sont d'un prix de base plus élevé que celui de celles-ci.
2. Le prix de base d'une enveloppe avec cartes est de 9.5 ct. A cela, s'ajoutent environ 7 ou 8 ct. par enveloppe pour l'expédition (taxe postale), les frais du compte de chèques postaux, les ports pour le retour et l'organisation. Cela représente au total un prix de base de 20 ct. au maximum par enveloppe. Bien entendu, ce calcul n'est valable qu'à condition que tous les bulletins de versement soient « honorés ». Or, un bon cinquième seulement des enveloppes distribuées dans les ménages nous sont payées ; toutefois, les frais fixes restent. Cela étant, une enveloppe payée nous revient à 1 fr. environ, de sorte qu'il nous reste un montant net de 1 fr. 50 sur les 2 fr. 50 versés. Si les versements sont plus nombreux — comme c'est par exemple le cas cette année — le produit net augmente aussi (dans le cas inverse, il est naturellement plus petit si les rentrées sont plus faibles).

3. Le tableau ci-joint concernant l'année 1963 vous renseigne sur l'emploi qui a été fait du produit net réalisé.
Tout en espérant que ces indications seront de nature à vous intéresser, nous vous prions, Madame, d'agréer nos salutations les meilleures.

Aide suisse aux tuberculeux

Détergents et tabac

Madame,

Dans le dernier numéro de « Femmes suisses » vous parlez des détergents en termes qui prouvent que vous n'avez pas lu l'ouvrage de Vance Packard : « La persuasion clandestine ». C'est à cause de la bêtise féminine que les fabricants ajoutent aux détergents quelque chose qui fait mousser. La mousse exige un plus long rinçage, et ne rime à rien, mais il en faut car « ce qui ne moussé pas ne vaut rien ». C'est la même clientèle qui achète tel produit non pas parce qu'on en a besoin, mais parce que l'emballage a de jolies couleurs. Personne de sensé, même les fumeurs les plus enragés, ne prétendra que fumer est un avantage. Au contraire, les fumeurs intelligents regretteront d'être devenus les esclaves de la petite maîtresse blanche, qui agit indiscutablement sur la mémoire, la concentration, la volonté. Mais tandis qu'à l'étranger, on interdit la publicité pour les cigarettes, et qu'on introduit une éducation antitabagique dans les écoles, en Suisse, on ne fait rien.

Non seulement il n'est pas interdit de fumer dans les magasins où les aliments sont exposés, boucheries, pâtisseries, mais on trouve, dans des tea-rooms et des restaurants sans alcool, des distributeurs automatiques de cigarettes, qui se répandent partout. Dans les restaurants du DSR, fréquentés surtout à midi, par des mineurs, ceux-ci trouvent parfois, à côté de leurs assiettes, des échantillons de cigarettes ; dans certain tea-room, la vendeuse touche la pâtisserie avec des doigts jaunes de nicotine.

Vos associations féminines ne font rien pour lutter contre le tabac. Au contraire, l'annonce ci-jointe, un vrai scandale, montre que ces associations sont considérées comme un terrain de chasse de premier ordre par les fabricants de cigarettes. C'est peu flatteur, vous l'avouerez, pour l'intelligence et le jugement des membres de ces associations. (Réd. Ne rendons tout de même pas ces pauvres associations féminines responsables des annonces des fabriques de cigarettes !)

Je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

R.-P. Chauvet

L'équipement social du district de Nyon

MM. Jean-Pierre Freymond et Willy Müller ont choisi pour objet de leur travail de diplôme à l'École de service social de Genève la décentralisation des services sociaux dans le district de Nyon. Ils ont pris contact avec quatre-vingts personnalités locales qui leur avaient été indiquées comme particulièrement au courant des questions sociales ; ils ont examiné les dossiers de deux cent treize cas traités dans le district par quatre services sociaux publics et une œuvre privée ayant leurs sièges respectifs à Lausanne et enfin interrogé les assistants sociaux de ces services que leurs fonctions appellent plus ou moins régulièrement dans le district, afin de se rendre compte si un service social régional serait utile, voire nécessaire.

Ils ont dû d'abord constater que si leurs interlocuteurs locaux étaient pleins de bonne volonté, ils étaient en général d'une extraordinaire ignorance des moyens d'action et même de l'existence des services sociaux disponibles, à part peut-être ceux avec lesquels ils avaient eu à faire une fois ou l'autre. En cas de difficulté, on préfère s'adresser à une personne connue en qui on a confiance plutôt que recourir à des bureaux de Lausanne.

Le désir d'une meilleure information pouvant être donné par un centre régional de renseignements a été formulé à plusieurs reprises et les enquêteurs ont constaté une attitude plus ouverte dans la population souvent nouvelle des bords du lac que dans certains villages où la vie a relativement peu évolué ces dernières années.

La prudence des réponses a montré l'ampleur et la complexité des problèmes que soulèverait la création d'un service social régional — qui devrait en tous cas être polyvalent — et les enquêteurs ont été forcés de conclure que si l'organisation actuelle répondait mal aux besoins sociaux du district, l'opinion publique n'était pourtant pas mûre pour un service social régional, lequel devrait être précédé d'étapes préliminaires.

Lors de la présentation de ce travail, le préfet du district de Nyon s'est déclaré reconnaissant à MM. Freymond et Müller d'avoir mis le doigt sur la nécessité d'améliorer la lutte antialcoolique, puisque l'alcoolisme a été un des principaux problèmes mal résolus. Le pasteur Raynard Martin, directeur du Centre social protestant de Genève, a demandé si les deux enquêteurs avaient rencontré le problème des ouvriers étrangers et ceux que posaient ou poseraient les grands ensembles prévus. Il lui fut répondu que les gens ne semblaient pas se rendre compte de l'ampleur de ces questions. Le syndicat de Nyon a remarqué que les Italiens qu'il avait eu l'occasion de rencontrer semblaient désirer se rapprocher de la population locale, mais qu'en fait, beaucoup d'entre eux ne font que loger à Nyon ou environs et vont travailler à Genève ; ils sont aussi fortement encadrés par leurs services consulaires.

Où en est la Suisse allemande ?

(Suite de la page 1)

BERNE

Lors de la session du Grand Conseil de septembre 1963, la motion Gassmann, en faveur du droit de vote facultatif pour les femmes, dans les communes, est déclarée de première importance par 188 voix contre 26. A la session de décembre de la même année, la motion Freiburghaus, en faveur de l'éligibilité des femmes au poste de juge est prise en considération par le Grand Conseil, ce qui donna lieu à un projet de modification de la constitution cantonale, qui sera présenté au Grand Conseil pour une seconde lecture. La motion Gassmann a été renvoyée jusqu'à la votation concernant ce projet.

BALE-CAMPAGNE

Le 7 décembre 1964, la motion Bürgisser concernant l'introduction graduelle du suffrage féminin est déclarée de première importance par le Grand Conseil de Bâle-Campagne par 58 oui contre 14 non.

A l'occasion de la journée du suffrage féminin, en 1964, d'innombrables articles ont paru dans les journaux de Suisse-Allemande sur le droit politique des femmes, tandis que la radio et la télévision transmettaient des émissions sur le même sujet. Les gouvernements de Zurich, Bâle-Ville et Schaffhouse ont, en quelque sorte, donné l'assurance qu'ils soumettraient à leur Grand Conseil respectif un projet de votation populaire pour 1965. Malheureusement, de telles promesses ont été faites si souvent que les féministes de Suisse-Allemande font preuve d'un grand scepticisme à leur égard.

G. S.

«Terre des hommes» vous appelle!

«Terre des hommes», mouvement de secours immédiat et direct à l'enfance la plus misérable ou la plus malheureuse, a besoin de votre aide matérielle, bénévole, vigoureuse.
Pour l'aide financière : CCP «Terre des hommes», Lausanne 10-11504. Envois de vêtements : vestiaire de «Terre des hommes», Collège de Floréal, avenue Beauregard, Lausanne.
Engagez-vous le 10 avril prochain à Genève pour vendre des oranges au bénéfice intégral du financement des soins en hôpitaux et sanatoria de nos petits protégés. La vente aura lieu, comme en 1964, dans toute la Suisse romande.
Pour tous renseignements : «Terre des hommes», 25, avenue de Rumine, Lausanne, téléphone (021) 22 44 41.

Chaque heure



Le pain la rend meilleure

Avec timbres Coop 7 1/2 %

HOTESSE DE L'AIR

Elle fait les honneurs des avions de ligne, renseigne, sert et soigne les passagers, est à la fois nurse, barmaid, demoiselle de compagnie, infirmière, guide touristique, professeur de géographie, interprète...

APTITUDES REQUISES

Prédilection pour les travaux pratiques. Contact facile. Aisance d'adaptation. Résistance physique et psychique. Physique agréable. Bonne vue. Mesurer de 1 m. 57 à 1 m. 75 et avoir un poids normal.

Formation nécessaire avant le cours : Ecole secondaire. Avoir appris un métier. Quelques années de pratique. Si possibles stages en Angleterre et dans un pays de langue allemande. Bonne culture générale. Savoir nager et converser couramment en allemand, anglais et français.

Documents à produire : Formulaire spécial de demande d'emploi à remplir. Une photo passeport et une photo en pied. Un curriculum vitae écrit à la main. Et des papiers certifiant que la candidate est célibataire et de nationalité suisse.

Lieu du cours de formation : Aéroport de Kloten, dans l'école de la Swissair.

COURS DE FORMATION

Age min. : 21 ans. Max. : 29 ans. Examen préalable de culture générale (cet examen d'admission dure un jour et a lieu à Kloten).

Durée du cours de formation : Elle est de sept semaines. Ensuite viennent trois mois d'essai (période de vol) et à nouveau une semaine de répétition à l'école avant l'examen final.

Diplôme : Quand l'aspirante hôtesses a passé avec succès l'examen final, elle reçoit un diplôme d'hôtesse de l'air.

N. B. - Pendant le cours d'introduction, qui dure huit semaines, la future hôtesses touche un salaire de 650 fr. et, pendant la période d'essai, 750 fr. par mois.

Chances d'admission : Sur les 700 à 900 demandes annuelles, 300 candidates seulement sont invitées à passer l'examen d'admission, et 100 à 120 sont retenues pour le cours de formation.

Frais d'uniforme : L'hôtesse ne paie qu'un tiers (soit environ 500 fr., déduits par petites mensualités de son salaire), les deux autres tiers (1000 fr.) étant à la charge de la Swissair.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande : Régulière, par la voie des journaux.

Perspectives d'avenir : Les hôtesses doivent s'engager à rester au moins deux ans au service de la Swissair. Au début, elles seront employées sur les lignes d'Europe, et, plus tard, suivant les qualifications et les connaissances linguistiques, sur les longs courriers.

Salaire : Durant la première année de service, 893 fr. par mois ; deuxième année, 935.05 fr. ; troisième année, 977.05 fr. ; quatrième année, 1019.10 fr. ; cinquième année, 1061.10 fr. ; sixième année, 1092.60 francs ; septième année, 1124.15 fr. ; huitième année, 1155.65 fr. ; neuvième année, 1187.20 fr. ; dixième année, 1213.45 fr. ; onzième année, 1239.70 fr. ; douzième année, 1265.95 fr. ; treizième année, 1292.25 fr. ; quatorzième année, 1318.50 fr. ; quinzième année, 1344.75 fr. Indemnité horaire supplémentaire prévue pour les vols dont la durée excède un nombre d'heures normal.

L'offre : Une activité sortant de l'ordinaire, une profession passionnante et variée, permettant des contacts sympathiques avec un public cosmopolite, et de très grands voyages. En tant qu'employée de Swissair, l'hôtesse loge dans des hôtels de première classe, aux frais de la compagnie, laquelle alloue, en outre, des indemnités de logement et ravitaillément aux escales. Elle bénéficie enfin d'importantes réductions sur les billets d'avion, voire de vols gratuits pour de lointains pays de vacances...

Horaires de travail : 60 à 90 heures de vol par mois et 40 à 50 heures de présence, plus quatre jours de piquet, soit, en moyenne, 30 heures de travail effectives par semaine.

Vacances : trois semaines après une année de service, quatre semaines après trois ans et cinq semaines après six ans.

Assurance : Contre risques, accidents et maladie.

Prime de licenciement : Après cinq ans, 2700 fr., cette somme augmentant de 600 fr. pour chaque année de service en sus (l'hôtesse qui se marie après dix ans de service utilise ses 5700 fr. de prime pour l'achat de son trousseau !)

Pour vos tricot, toujours les

LAINES DURUZ

Le plus grand choix de la Suisse Romande

Marie-Madeleine Jaeger

Esthéticienne
Spécialiste du massage manuel
Prix modérés
Place Chauderon 4 - Lausanne - Tél. 22 94 80



ALBERT KRAUER GENÈVE
OPTICIEN DIPLOMÉ
MAITRISE FÉDÉRALE
RUE DU MONT-BLANC 8



Les pâtes qui gonflent par orgueil d'être des meilleures !!!
Pâtes de Rolle
avec bons de voyage



Léon Smulovic

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chaînes, alliances or.
Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89